EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2021-563

Séance publique du

26 mars 2021

Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210326-lmc1192211-DE-1-1
Date de signature : 01/04/21
Date de réception : jeudi 1 avril 2021

Préfecture des Bouches-du-Rhône

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:
- ACTE SIGNÉ ✓
- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓
- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

Ville d'Aix-en-Provence

OBJET : CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE HENRY DUNANT. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2021

Le 26 mars 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/03/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Madame Laurence ANGELETTI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Dominique AUGEY à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Joëlle CANUET, Madame Amandine JANER à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO.

Excusés sans pouvoir :
Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S QUALITE DE VIE

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 26 MARS 2021

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERÇANTE

OBJET : CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE HENRY DUNANT. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2021- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accueil des populations les plus démunies, la Ville d'Aix-en-Provence dispose d'un centre d'hébergement dont la gestion a été confiée par convention à la Croix Rouge Française, délégation d'Aix-en-Provence qui assure par ailleurs d'autres actions de la vie quotidienne en faveur des personnes défavorisées.

Ce centre, dénommé Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Henry Dunant, fonctionne depuis 1999 et participe activement tout au long de l'année à l'hébergement de personnes en situation de rupture sociale.

Il est également l'un des maillons essentiels du dispositif hivernal de prise en charge des personnes fragilisées.
Le CCAS d'Aix-en-Provence contribue à ces actions par un travail étroit avec le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) sur le suivi et l'orientation du public.
Depuis janvier 2017, la Croix Rouge a pris le relais de l'Association Médecins du Monde dans la gestion du Centre d'Accueil de Soins et d'Orientation (CASO), au sein du pôle humanitaire pour continuer à assurer la continuité des actions notamment en termes d'accès aux soins, en faveur des personnes en difficultés.

Depuis le 1er septembre 2018, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale a déménagé et s'est installé dans les anciens locaux de l'auberge de jeunesse au 3, avenue Marcel Pagnol 13090 Aix-en-Provence.

Il convient de préciser que l'activité du CHRS Henry Dunant bénéficie également d'une aide et d'un agrément de la part de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) au titre de sa compétence départementale pour l'accueil et l'hébergement des personnes défavorisées.

Dans le cadre du soutien de la Ville aux associations, il convient donc d'attribuer à la Croix Rouge pour l'année 2021 une subvention de fonctionnement pour le CHRS Henry Dunant, d'un montant de 158 670 € (cent cinquante-huit mille six cent soixante-dix euros).

Les montants susvisés ont été validés en date du 4 mars 2021.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Henry Dunant pour l'année 2021 une subvention de fonctionnement composée de la manière suivante :

- 154 670 € (cent cinquante-quatre mille six cent soixante-dix euros) pour ses missions d'hébergement

- 4 000 € (quatre mille euros) pour la gestion du CASO au titre de la convention pluriannuelle 2019/2021 n° DL.2019-227 du Conseil Municipal du 24 mai 2019.

- **DIRE** que la dépense d'un montant total de 158 670 € (cent cinquante-huit mille six cent soixante-dix euros), tel que défini ci-dessus, sera imputé sur la ligne budgétaire N° **1455** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2021-563 - CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE HENRY DUNANT. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2021-

Présents et représentés	:	54
Présents	:	38
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

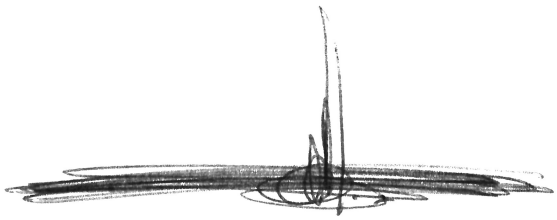

Compte-rendu de la délibération affiché le : 01/04/21
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»